

PLACES LIMITÉES A : 12 STAGIAIRES

maximum, par ordre d'arrivée des inscriptions.
3 candidats maximum (selon place) par club, si vous en avez plus,
ils seront sur liste d'attente en cas de stage incomplet.
La formation pourra être annulée si moins de 5 stagiaires.

BREVET FÉDÉRAL INITIATEUR – FFTir - 2024-2025

Dossier d'inscription

Age minimum 18 ans, être détenteur du Brevet Fédéral Animateur depuis une saison sportive complète.

Avoir sa licence 2024-2025 en cours de validité.

Être titulaire du PSC1 ou équivalent* (voir annexe).

Possibilités d'accès à la formation BFI sans le délai d'attente d'une saison complète après le diplôme d'Animateur, par dérogation (soumis à la décision du RFL).



Dossier à renvoyer au plus tard pour le **18 septembre 2024** :

par mail à accueil.ligue@tirpaysdelaloire.fr

Avant de remplir le dossier d'inscription, il est fortement conseillé au stagiaire, au tuteur et au président de club de visionner la vidéo explicative sur le lien suivant : https://youtu.be/B_v1STPdjrQ et de prendre connaissance du règlement ci-joint.

Nom : Prénom :

Club :

Photo du candidat à joindre en numérique

Adresse :

Ville..... CP..... Mail :

Tél domicile : Tél. portable.....

Date de naissance :/...../..... Catégorie d'âge : S1 S2 S3 D1 D2 D3 Junior Cadet

N° de licence : Nombre d'année de tir.....

** Si vous n'êtes pas encore en possession du PSC1, merci de fournir une preuve de démarche d'engagement, ou à défaut une attestation sur l'honneur signifiant que vous suivrez la formation de secours et fournirez votre attestation ou diplôme (PSC1 ou autre) avant la validation de votre formation Initiateur. Les titulaires du PSC1 ou équivalent seront prioritaires.*

Pièces à fournir par le candidat

- La présente demande d'inscription
- PSC1 ou équivalent (voir annexe), à défaut attestation d'engagement à cette formation
- 1 photo d'identité numérique (à joindre au présent dossier d'inscription)
- 145 € par virement** à réception de la convocation à la journée de positionnement/sélection à la Ligue de Tir des Pays de la Loire, afin de finaliser définitivement votre inscription.



Le stagiaire

Motivation pour suivre cette formation :

.....

Fonction(s) actuelle(s) au sein de votre club :

.....

Fonction(s) future(s) au sein de votre club si obtention du Brevet fédéral d'Initiateur de club :

.....

Discipline(s) et/ou épreuve(s) sportive(s) pratiquée(s) :

- Pistolet 10 M Pistolet 25 M ISSF Pistolet Libre 50 M
 Carabine 10 M Carabine 60B couché Carabine 3x40 Arbalète
 TAR arme de poing TAR arme d'épaule Autre :
 Je possède du matériel personnel : 10 M 25 M 50 M
 Mon club peut me prêter du matériel : 10 M 25 M 50 M

Niveau en compétition (*pour la meilleure discipline, à préciser*) :

- Aucun Amical Départementaux Régionaux National

Évaluer vos connaissances dans votre discipline sur 1 échelle de 1 à 10

Niveau « Cibles de couleurs » validé :

- Blanc Jaune Orange Vert Bleu Marron Arc-en-ciel

Encadrement sportif dans le club de tir depuis :

Le club où seront réalisées vos 40 heures de mise en situations pédagogiques

Nom du club :

Si différent du club du stagiaire, nom du club :

Adresse du club :

Nbre de licenciés : Dont école de tir :

Installations (Pas de tir, nombre de postes) :

Encadrement : nom des formateurs diplômés pouvant vous conseiller :

- Initiateur BFE1 BFE2 CQP DEJEPS DESJEPS

LE TUTEUR :

Nom et Prénom :

Diplôme (minimum Initiateur) :

Mail : Tél. :

Cession des droits à l'image

CF. Gestion Sportive FFTIR 2023/2024 – A.1.1. Conditions P.12

AVIS MOTIVÉ DU PRÉSIDENT DE VOTRE CLUB

Précisez notamment, les attentes du club par rapport à la formation et la nature des fonctions auxquelles le stagiaire peut aspirer au sein du club en cas de réussite au brevet fédéral d'Initiateur de club.

.....

.....

.....

.....

.....

AVIS MOTIVÉ DU TUTEUR

.....

.....

.....

.....

.....

CONDITIONS GENERALES :

>La Ligue de Tir des Pays de la Loire se réserve le droit d'annuler une formation lorsque le nombre de stagiaires inscrits à cette formation serait inférieur à l'effectif minimum indiqué dans l'offre de formation 5 jours ouvrables avant la date de début programmée, sans qu'aucune pénalité de rupture ou de compensation ne soit due entre les parties pour ce motif. Le club sera remboursé des frais engagés.

>La Ligue se réserve le droit de reporter des regroupements de formation en cas d'impossibilité de fonctionnement. Le stagiaire sera averti dans les meilleurs délais, et si possible, au moins 48 heures avant le regroupement.

>Annulation et abandon à l'initiative du stagiaire : en cas d'annulation tardive par le stagiaire d'une session de formation planifiée, ou si le stagiaire manque une journée, la Ligue ne procédera à aucun remboursement. Est considérée comme tardive toute annulation intervenant dans les trois (3) jours ouvrables précédant la date de début programmé. Si, par suite de force majeure (étudiée au cas par cas), le stagiaire est empêché de suivre la formation, le stagiaire pourra poursuivre la formation et rattraper les modules manqués sans frais supplémentaires (sous condition de fournir un justificatif dans les 8 jours suivant l'absence). Les modalités de ce rattrapage s'établiront au cas par cas, durant la saison en cours ou la suivante au plus tard.

>Tous frais engendrés par un rattrapage individuel au sein du club du stagiaire (vacation éventuelle, déplacements, repas et hébergement du formateur si nécessaire), seront supportés par le club lui-même. Dans le cas contraire, le stagiaire se repositionnera sur le module de la prochaine formation de la saison suivante au plus tard.

>Le stagiaire s'engage à participer à une compétition officielle, obligatoire pour l'obtention de son diplôme.

>Le stagiaire et le Président de Club ont pris connaissance des dates de la formation.

L'enregistrement des modules à distance par quelque moyen que ce soit (même à strict usage personnel) est interdit. La reproduction et la diffusion des documents qui vous sont fournis sont interdits, exceptés tout support diffusé gratuitement par la FFTir.

DATE ET SIGNATURE DU CANDIDAT
après avoir pris connaissance des conditions générales
(avec mention « Lu et approuvé »)

DATE, NOM DU PRÉSIDENT,
SIGNATURE ET CACHET DU CLUB après avoir pris
connaissance des conditions générales
(avec mention « Lu et approuvé »)